

toutes concurrences entre les filières et on sait combien, chez nous, c'est un problème.

Les entreprises, il y a un investissement différent au niveau des entreprises. Maintenant, c'est vrai que c'est sur une taille plus réduite. On parle de 70 000 habitants. Il y a quelques villes en Région wallonne qui sont de cette taille-là ou au-delà. Il faut aussi relativiser certaines choses. La taille facilite, mais il y a aussi une différence culturelle, un certain pragmatisme et un certain investissement des entreprises qui est plus fort.

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse. Je suis évidemment heureuse d'entendre que vous avez, tout comme votre prédécesseur, autant à cœur de mettre la formation en alternance au cœur de vos préoccupations. Comme je l'ai évoqué dans une réponse précédente, la perspective idéale serait de rejoindre le succès rencontré par le dispositif en Communauté germanophone.

Vous avez évoqué les deux-trois écueils qui étaient forcément la culture différente, mais vous avez évoqué aussi la culture au niveau des entreprises et là, je profite pour rebondir comme vous êtes ministre de l'Économie, peut-être aussi à vous de motiver les entreprises pour qu'ils puissent prendre des stagiaires dans leur entreprise.

Poser la question, c'était aussi, tout comme vous, souligner l'importance de ce genre d'événement et de manifestation afin de remettre en exergue la filière de la formation en alternance et surtout les excellents résultats qu'elle apporte.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
NOUVEAU CONTRAT DE GESTION DE
L'IFAPME »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le nouveau contrat de gestion de l'IFAPME ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez déjà évoqué à plusieurs reprises l'IFAPME, dire si c'est important.

Le nouveau contrat de gestion de l'IFAPME aurait dû entrer en vigueur au plus tard en août 2017. La date est passée, vous en convenez. Selon nos informations, il n'a pas encore été approuvé par le nouveau Gouvernement alors que le comité de gestion de l'IFAPME, quant à lui, l'a formellement approuvé en juin dernier. De plus, la concertation avec le comité de gestion de l'IFAPME, composé pour 2/3 de représentants du banc patronal et pour 1/3 de représentants du banc syndical, a conduit à un accord unanime sur le projet de nouveau contrat de gestion ainsi que sur les indicateurs proposés.

Le contrat de gestion précédent est arrivé à échéance et il ne peut plus être prolongé, l'Institut fonctionne donc, depuis maintenant un peu plus d'un mois, sans contrat de gestion officiel. Selon nous, il est important d'avoir ce document puisqu'il fixe la ligne de conduite et les orientations fondamentales pour les prochaines années.

Quelle est la raison de ce retard et pourquoi n'avez-vous pas signé ce nouveau contrat ?

Pouvez-vous faire le point sur le dossier ? Où en sont d'éventuelles négociations autres que j'ignorerais ?

Vous rappelez aussi que, dans la Déclaration de politique régionale, votre Gouvernement et vous-même, tout à l'heure encore, vous insistiez sur le rôle et sur l'importance de l'IFAPME. Rôle qui est reconnu par tout un chacun.

L'IFAPME est confirmé et stimulé comme opérateur de référence en matière de formation en alternance.

Quels sont vos projets pour l'institution ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, vous allez passer une bonne après-midi grâce à ma réponse.

La procédure de renouvellement du contrat de gestion de l'IFAPME s'est déroulée dans le cadre d'une prolongation de six mois du contrat de gestion précédent. Les lignes directrices ont été approuvées – comme cela je vous donne toutes les dates – le 15 juin 2017 et le nouveau contrat de gestion a été présenté pour approbation au Gouvernement précédent le 20 juillet 2017, soit deux semaines avant l'expiration du délai fixé au 3 août 2017. Je ne sais pas pour quelle raison le point a été reporté.

(Réactions dans l'assemblée)

L'approbation du nouveau contrat de gestion requiert une attention particulière, vous en conviendrez et vous l'avez dit l'IFAPME, je ne dis pas qu'il n'y a pas

quelques améliorations ou quelques soucis de différents ordres, mais vous ne m'avez jamais entendu, sous la précédente législature ou même avant, être critique à l'égard de l'IFAPME parce que je pense que c'est un organisme qui fonctionne bien. Vous le savez aussi, outre évidemment les remous politiques que l'on a connus et ce qui a engendré le report de l'adoption par le Gouvernement du contrat de gestion, vous avez aussi l'administrateur général qui est souffrant, qui demande à prolonger ici, mais une procédure est en cours pour le remplacement de l'administrateur général de l'IFAPME et j'espère que d'ici quelques semaines, on pourra régler ce problème-là aussi. Pour vous confirmer aussi que le contrat de gestion sera approuvé par le Gouvernement en principe dès demain.

Tout simplement parce que je l'ai relu attentivement et que je ne vois pas de raison de modifier le contrat de gestion. Comme vous l'avez dit, il a fait l'objet de discussion, de concertation avec les différents acteurs concernés. Sans être exhaustif, que prévoit le contrat de gestion :

- l'encadrement des apprenants dès l'inscription en formation ;
- le catalogue de formation de l'IFAPME en lien avec les métiers en pénurie et d'avenir ;
- le partenariat avec les entreprises formatrices ;
- l'esprit d'entreprendre et l'esprit d'entreprise dans toutes les filières de formation ;
- l'accès à la formation en alternance pour tous ;
- l'inscription de la formation en alternance dans des parcours valorisés de formation et d'éducation tout au long de la vie ;
- et bien d'autres encore.

Vous l'aurez évidemment très bientôt, mais je suis sûr que vous l'avez déjà eu l'occasion de le lire par ailleurs.

Je vous rassure sur le fait que je ne compte pas modifier le contrat de gestion de l'IFAPME tel qu'il a été négocié et que nous l'approuverons au Gouvernement wallon. Par rapport au management et à l'administrateur général, la procédure suit son cours et j'espère que d'ici quelques jours ou quelques semaines au plus tard, on pourra remplacer l'administrateur général.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, de me faire passer une bonne après-midi, vous me voyez ravi. Demain, le Gouvernement adoptera le document en l'état qui ne sera pas modifié, preuve s'il en est qu'il y a du travail qui a été bien fait sous la précédente législature.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Je m'y emploierai.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

L'organisme est d'importance et le remplacement de l'administrateur général est également fondamental. Vous disiez quelques jours ou quelques semaines ou davantage. Au plus vite, au mieux.

Je vous rappelle une date, puisque vous sembliez l'oublier dans le processus : c'est le 19 juin, pour mémoire.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL DE WALLONIE (CESW) SUR LE
PROJET DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avis du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet de certificat de compétences professionnelles ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, le Conseil économique et social de Wallonie vient de remettre un avis sur le projet de certificat de compétences professionnelles, porteur d'effets de droit, qui pourrait sanctionner les compétences acquises après une formation professionnelle suivie au FOREm, à l'IFAPME, au SFPME ou à Bruxelles Formation.

L'objectif est d'accroître, dans l'intérêt des bénéficiaires, la lisibilité et surtout la cohérence des dispositifs de certification, en agrégeant et en rationalisant les titres et certificats qui existent au profit d'une certification unique de la formation professionnelle et de la validation de compétences.

Le nouveau dispositif permettrait aussi de réaliser des économies d'échelles importantes et apporterait des bénéfices pour les citoyens et les acteurs socioéconomiques, dès lors qu'ils devraient nécessairement être assortis de plusieurs effets de droit, comme la reprise ou la poursuite de formations via des accords de coopération, dans les systèmes d'enseignement, que ce soit de plein exercice, en alternance, l'enseignement supérieur ou la promotion sociale, par exemple.

À la suite de l'approbation du projet par le Gouvernement wallon et par le collège de la Cocof, l'avis du Conseil économique et social wallon a été sollicité.